Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20260507-2026_42-DE

COMMUNE

Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

L'an deux-mille-vingt-six, le sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le vingt-sept mars deux-mille-vingt-six, s'est installé sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PERIES, le Maire.

Présents (28) : *Mmes et MM. PERIES – FOREST – MONNIN – CHAIZE – PARENT – KOHAUT – AUBRY — CRUSSAIRE – LATINIER – BLANCKAERT – QUEMERAIS – GOBERT – CHLEBOWSKI – MONCHAL - JEGAT – D'HEROUVILLE – RUELLAN – MONTIEGE – MORZUCH – HEMAR – GUYOT– THEN – MAUGER.*

Absent ayant donné pouvoir (1) *: Mmes et MM JARLEGAND, JEGAT, DUPRIEU, TOUREAU, LE MENTEC DJINIADHIS, respectivement à Mmes et MM CHAIZE, JEGAT, FOREST, MAUGER, GUYOT, THEN*

Secrétaire *: Dany FOREST*

4. Délibération N°42 du 7 mai 2026 : Administration Générale – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article 1650 du Code général des impôts, relatif à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;
Vu le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques du Morbihan en date du 30 mars 2026 ;
Considérant la nécessité de constituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs ;

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) intervient notamment en matière d'évaluation des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties et contribue à la mise à jour des bases d'imposition des taxes directes locales ;

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la Commission Communale des Impôts Directs est composée de :

- Le Maire ou l'Adjoint délégué, président
- 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseil municipaux.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants doivent être proposés en nombre double, soit 16 titulaires et 16 suppléants par l'assemblée délibérante. Le directeur des services fiscaux procède ensuite à la désignation des huit titulaires et des huit suppléants de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation soient équitablement représentées.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

La durée du mandat des membres de la commission est égale à celle du mandat du Conseil Municipal.

arradon.com

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20260507-2026_42-DE

Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :

- Dresser comme suit la liste des membres qui pourront siéger à la commission communale des impôts direct :

	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	COMMUNE
TITULAIRES				
1	BLANCKAERT	Sylvie	48 Bis Rue Saint Vincent Ferrier	ARRADON
2	CHAIZE	Catherine	3 Allee de Lumir	ARRADON
3	CHLEBOWSKI	Stéphane	5 impasse du Hauban	ARRADON
4	COETMEUR	Jean-Luc	25 rue du Verger de Kerglas	ARRADON
5	FERRE	Pierre	2 rue Plessis d'Arradon	ARRADON
6	GOBERT	Martine	4 rue Île Holavre	ARRADON
7	GREGOIRE	Laurent	5 allée des granges de Kerjaffré	ARRADON
8	GUYOT	Philippe	76 Bis, route du Poulindu	ARRADON
9	HEMAR	Etienne	7, rue Men Gwenn	ARRADON
10	JEGAT	David	19 Rue du Clayo	ARRADON
11	KOHAUT	Catherine	11 rue Pratmer	ARRADON
12	MAUGER	Antoine	1, allée Men Gwenn	ARRADON
13	OLIVIERO	Jean-Philippe	1A rue de l'île Stibiden	ARRADON
14	PARENT	Christophe	9 Chemin de Kerglas	ARRADON
15	RUELLAN	Yoann	14 Ter Route Du Greo	ARRADON
16	TOUREAU	Alain	10, rue de Botquelen	ARRADON
SUPPLÉANTS				
1	JARLEGAN	Armel	7 impasse de la Croix Truhelin	ARRADON
2	GUILLERM	Anne	33 rue de Kerbilouet	ARRADON
3	PITHOIS	Pascal	1 rue du Verger de Kerglas	ARRADON
4	BRUNEAU	Béatrice	7 allée du Vilihen	ARRADON
5	POTIER	Romaric	7 Route du Greo	ARRADON
6	LENAIN	Michel	9 impasse de Hent Bihan	ARRADON
7	TOURVIEILLE	Marcelle	8 rue du Verger de Kerglas	ARRADON
8	BORNE	Michel	34 route de Parc Botquelen	ARRADON
9	FRANCOIS	Patricia	6 impasse du Raquer Apt B101	ARRADON
10	BLANCHARD	André	9 allée des hauts de Kerjaffré	ARRADON
11	DEMOULIN	Pierre-Yves	8 allée de Kerjaffré Bihan	ARRADON
12	CHARRIER	Michel	12 rue de la Tour Vincent	ARRADON
13	PORCHER	Jean-Pierre	5 chemin de Pratelen	ARRADON
14	BERTHELIN	Gilles	74 rue St Vincent Ferrier	ARRADON
15	CREPEL	Violaine	3 rue de l'île Creizic	ARRADON
16	DE KERCADIO	Annick	2 allée parc Cossène	ARRADON

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

La secrétaire,
Dany FOREST

Le Maire,
Jean-Philippe PERIES

Commune d'Arradon